

A&i UNSA 30ans

***pour le meilleur
et pour le bien***

Vie syndicale

- 3 Morgane Verviers a été élue Secrétaire générale de l'UNSA Education lors du congrès de Nantes le 28 mars 2024

Fonction publique

- 4 L'urgence salariale dans la Fonction publique

EPLÉ

- 5 Secrétaire général d'EPLÉ, un nouveau nom pour un nouveau métier ?

Services

- 6 Zoom sur le secrétaire de la formation spécialisée du CSA SA

la QVCT

- 8 L'agent-e, premier acteur de la QVCT

la Fiche Pratique

- 9 La protection sociale complémentaire (PSC)

Hors-de-France

- 11 AEFÉ : bilan du recrutement pour les fonctions de DAF, SG et AC

Contractuel-les

- 12 Contractuel-les : on s'occupe activement de vous

le Dossier

- 13 Le 28 juin 2024 le syndicat A&i-UNSA fêtera ses 30 ans

UNIVERSITÉS

- 16 Choc des savoirs, choc de simplification... dans les ministères éducatifs c'est la « stratégie du choc » !

CROUS

- 17 Recrutement : attention à la dérive

Jeunesse et sports

- 18 Service national universel : le plus grand facteur de risques psychosociaux ?

Retraitées et retraités

- 19 Numérique : penser égalité pour lutter contre l'exclusion

Société

- 20 Droit à l'IVG dans la Constitution française : un pas en avant historique mais ...

INSPIRATION[S]

- 22 L'histoire autrement

les Contacts

- 25 BN, SA et TA

30 ans,
pour le meilleur
et pour le bien

Le terme « adolescent » est un mot valise qui désigne un état qui s'achèverait aux alentours des trente ans et qui se caractériserait par le fait d'être un « Jeune adulte qui continue à avoir un comportement comparable à celui qu'ont généralement les adolescents » (Définition Larousse).

Si nous prenons la liberté d'appliquer ce mot à ce que nous sommes, un syndicat, A&i UNSA né il y a 30 ans de la fusion de deux syndicats de l'ancienne FEN, le SNAU et le SNIEN, en aurait donc aujourd'hui fini avec cet état d'immaturité prolongée au-delà de l'âge légal...

Il n'en est rien, car cet état n'a jamais été.

Ce que vous lirez dans cette revue sous la plume vive et acérée de Charles Dauvergne et Jean-Yves Rocca, qui assumèrent le secrétariat général de notre syndicat pendant 18 ans à la suite de son fondateur Marc Ripoll, témoigne en effet de toute autre chose.

Analyse lucide des rapports de force, maturité des choix, volonté sans faille de les assumer... Dès l'aube de son existence, A&i UNSA fut cet adulte, riche du passé de ses parents et avide de mieux encore enrichir leur héritage.

Demain, nous serons confronté-es à bien des défis.

Celui d'une énième réforme de la Fonction publique, annoncée sous les auspices du « mérite », présenté comme l'Alpha et l'Omega de l'efficacité de la Fonction publique, et dans lequel il n'est pas interdit de lire en creux l'affirmation démagogique que du mérite, il y en aurait actuellement bien peu.

Celui du temps de travail, avec des attaques en règles contre la circulaire n° 2002-007 du 21 janvier 2002 au prétexte qu'elle tricherait éhontément avec la règle des 1 607 heures, ces attaques - à démontrer - faisant bien entendu abstraction du contexte, celui du retard indemnitaire important de notre filière, retard qui, en dépit de la négociation réussie du « relevé de décisions », n'a pas encore été résorbé, notamment pour les collègues exerçant dans l'enseignement supérieur.

Celui, enfin, d'une énième décentralisation qui réaffirmerait que l'adjoint-e gestionnaire d'EPLÉ, devenu-e secrétaire général-e, est résolument attaché-e à l'immeuble appartenant à la collectivité. Outre le fait que cette « chosification » de femmes et d'hommes, au gré des lubies politiques, est choquante, on oublie à dessein que l'affectataire dudit immeuble est l'État, que la mission principale exercée en EPLÉ est une mission de l'État. Cherchez l'erreur.

Trois défis, qui s'ajoutent à la défense quotidienne des collègues confronté-es à tout ce qui fait mal, arbitraire et perte de sens des missions. Et bien face à ce mal, du haut de nos trente ans, nous tâcherons de faire le mieux, qui est encore, en dépit de tout ce que peut en dire l'adage populaire, la meilleure façon de faire le bien.



Jean-Marc Bœuf
Secrétaire général



Morgane Verviers a été élue Secrétaire générale de l'UNSA Éducation lors du congrès de Nantes le 28 mars 2024

A&I UNSA lui souhaite la bienvenue et Jean-Marc Bœuf, Secrétaire général a souhaité lui poser 3 questions :

Les 30 ans de l'UNSA, c'est 30 ans de « *libres ensemble* ».

Quel sens pour toi, dans les relations union-fédération-syndicat ?

Les 30 ans de l'UNSA incarnent 30 ans de solidarité et d'action collective. Cette relation Union-Fédération-Syndicat est fondamentale.

Chaque composante joue un rôle crucial. Les syndicats expriment leurs préoccupations spécifiques, la plus-value fédérale est de synthétiser ces voix pour une action concertée qui permet de leur donner plus de poids, et l'union porte haut et fort les revendications du plus grand nombre. Au centre, les fédérations sont donc bien plus qu'une courroie de transmission, elles élaborent la parole commune des syndicats qu'elles représentent. À la différence des confédérations, la structuration de l'UNSA permet une meilleure complémentarité de ces trois niveaux, une démarche plus horizontale. Tout en préservant cette autonomie, il faut, à mon sens, renforcer les coopérations entre les composantes de ce triptyque afin de peser plus encore sur le débat, défendre nos droits et en acquérir de nouveaux.

De plus en plus, les différents secteurs au sein desquels nous exerçons nos fonctions, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Jeunesse et sports, s'éloignent en termes d'objectifs et de gestion.

Quelle action fédérale pour maintenir l'unité ?

Nous sommes toutes et tous des professionnel·les engagé·es au service de l'Éducation, Quel que soit notre mission, en agissant pour la formation, l'accompagnement et l'émancipation des jeunes, nous contribuons à construire demain.

C'est ce dénominateur commun qui donne du sens à notre projet syndical et qui fait la force de notre fédération. Majoritairement, nous sommes des agent·es de la Fonction publique et donc au service de l'intérêt général. C'est cette vision partagée qui nourrit notre engagement. Plusieurs réformes et annonces font craindre le risque d'une certaine forme de démembrement. Les derniers propos et projet du ministre Guerini ne sont d'ailleurs pas rassurants. Dans ce contexte, maintenir notre unité est essentiel. Si la défense des intérêts catégoriels garde tout son sens, je me suis engagée à faire vivre le « *plus forts ensemble* ».

La décentralisation de certains personnels semble être de nouveau d'actualité.

Comment envisages-tu les conséquences pour notre fédération dans le cadre de l'UNSA Fonction publique ?

Tout d'abord ce n'est pas encore fait. C'est une annonce récurrente, rien n'est encore joué. Nous restons opposé·es et mobilisé·es pour agir contre toute tentative de démantèlement des services publics, et pour rejeter une décentralisation imposée des personnels et métiers de l'Éducation.

Si malgré tout, celle-ci devait se concrétiser pour certaines fonctions, je souhaite proposer la construction d'un protocole d'accord au sein de l'UNSA Fonction publique, afin de permettre à nos syndicats de conserver l'entière responsabilité de leur champ de syndicalisation et maintenir leur adhésion à l'UNSA Éducation.



Jean-Marc Bœuf
Secrétaire général



Handicap, la gêne doit changer de camp !

A&I UNSA accompagne de plus en plus d'agent·es en situation de handicap et aborde le sujet sans relâche dans les instances ministérielles, lors des audiences avec la conseillère sociale ministérielle ou les services de la DGRH.

Car en effet, le bilan est cruel : les résultats sont très en-deçà des obligations légales, faute de portage politique. La politique handicap se limite à de l'affichage sans ambition pour les personnels ce qui est consternant pour un ministère qui promeut l'inclusion scolaire.

Au final, quel avenir pour ces élèves au sein du ministère qui est « *le premier employeur de France* » ! Pas le meilleur, d'après ce qui suit...

Le cas emblématique de Lina [prénom changé] : la maltraitance d'une collègue bénéficiaire de l'obligation d'emploi au sein d'un ministère qui prône la bienveillance et organise des « *cours d'empathie* » pour les élèves !

Lina, la trentaine, est attachée stagiaire dans l'académie de Lyon. Mais son stage ne se passe pas bien. Les représentants du personnel la reçoivent. Elle se confie. Un accident, sa vie bascule mais peu de démarches administratives jusque-là pour faire valoir ses droits.

Selon un schéma assez répandu, Lina fait le choix dans un premier temps de ne pas révéler son handicap à son employeur.

Nous sommes à l'été 2023 : un premier document médical daté du 7 juillet établit déjà que Lina est apte à occuper son poste en l'aménageant. Sur les conseils d'A&I UNSA qui pressent la position de son employeur, elle monte son dossier et obtient en un temps record, le 30 août, la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé. Alors tout va s'arranger ? C'est bien mal connaître notre employeur...

Dans cette affaire, les représentants du personnel auront tout entendu et la collègue tout subi.

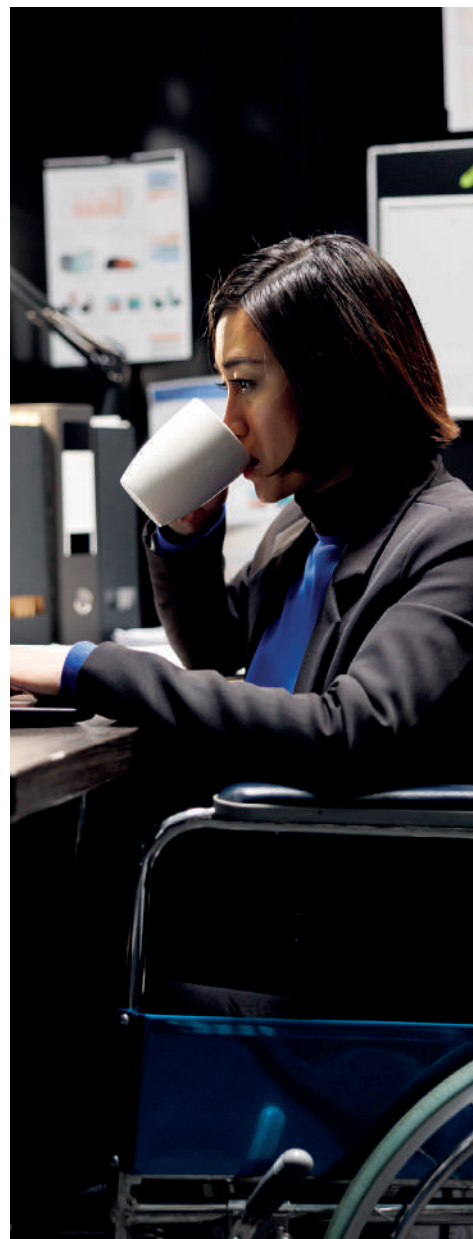
Petit florilège, un voyage au royaume de l'employeur empathique.

- Dès le 13 septembre, la correspondante handicap académique écrit à Lina : « dans votre situation, je vous invite à attendre l'avis de la CAPA en ce qui concerne votre titularisation. Si votre titularisation est acceptée, nous pourrions mettre en place l'aménagement dont vous avez besoin ». Tout le contraire de ce que prévoit la loi...
- Le 21 novembre, pendant la CAPA qui se tient en pleine semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la DRH reconnaît que l'académie a une politique handicap qui n'est pas « hyper-réactive » (*sic* !) et qu'elle n'en est pas fière (*re-sic* !). Les élus bataillent et citent le défenseur des droits : « le fait, pour un fonctionnaire, de se voir opposer un refus de titularisation fondé sur son insuffisance professionnelle, alors qu'il n'a bénéficié d'aucun aménagement de son poste pour compenser son handicap, est discriminatoire. La décision de refus de titularisation est illégale et doit donc être annulée ». Rien n'y fait, le 14 février, le couperet tombe : licenciée sous quinzaine !
- La bataille continue. Les élus arrachent pour Lina le maintien de l'entretien avec le médecin de prévention le 28 février 2024. Confirmation de la visite du 7 juillet 2023 : apte à un poste de cadre administratif à condition d'étude et d'aménagement de poste !
- Le 6 mars, audience en urgence avec le recteur et la DRH. Derrière une façade attentive, des mots insoutenables : « L'Éducation nationale n'est pas une œuvre sociale » ou encore : « Dans une académie de 60000 personnes, ce n'est pas parce que Lina est handicapée qu'elle ne doit pas prendre la file d'attente comme tout le monde » ! Les trois syndicalistes ont des haut-le-cœur... eux qui ont soutenu face à tous les cadres supérieurs du rectorat qu'il était encore temps de bien faire pour Lina.
- Le 14 mars, Lina peut se rendre à un échange avec le service social, conformément à l'engagement du recteur lui-même. Enfin un peu d'humanité ? Que nenni ! En dix minutes, l'agent expédie Lina non sans lui avoir dit qu'il ne connaissait pas son dossier et que de toute façon il ne pouvait rien pour elle puisqu'elle est licenciée !

Depuis le 1er mars 2024, Lina est bien seule, à rechercher un emploi alors que la loi prévoit que le recteur de l'académie de Lyon aurait dû tout étudier pour la maintenir dans le sien.

Alors A&I UNSA a décidé de soutenir Lina par tous les moyens en sa possession, de l'aider dans sa défense, y compris financièrement. Nous porterons son cas à tous les niveaux utiles sans jamais nous lasser, jusqu'à ce qu'elle soit rétablie dans ses droits.

**Ce combat, nous le gagnerons.
Pour elle. Pour nous. Pour tous.**



Anne Barbero
Trésorière générale adjointe
Référé handicap,
Action sociale



Manuel Vidal
Secrétaire national
Commissaire paritaire
AAE

L'agent·e, premier·e acteur·trice de la QVCT

A&I UNSA a fait de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) une priorité. Lorsqu'elle est dégradée, elle aboutit aux résultats mis en avant par l'enquête QVCT présentée par A&I UNSA dès septembre 2022.

www.aeti-unsa.org/enquete-ai-unsa-qvct-lumiere-sur-les-invisibles-du-systeme-educatif

Comment améliorer la QVCT au quotidien ?

Arrêtons-nous sur les aides, dont chaque agent·e peut se saisir pour essayer de faire changer les choses :

Aides possibles pour l'amélioration des outils de la QVCT au quotidien

L'organisation du temps de travail (horaires, congés)

C'est le socle sur lequel on peut construire un rythme personnel. Avoir connaissance d'une circulaire à ce propos dans les services ou le supérieur, disposer d'un emploi du temps avec ses obligations de services dans les EPLE est indispensable pour pouvoir exercer sereinement et équilibrer le temps au travail et en dehors.

L'inscription aux formations

Techniques, d'adaptation à l'emploi, de développement personnel ou transversales, est également un autre levier d'amélioration.

La charge de travail

C'est un des autres piliers sur lequel se fonde la qualité de vie au travail. Elle doit être réalisable dans le temps de travail et correspondre à la fiche de poste. Si ce n'est pas le cas, celle-ci peut être revue à l'occasion de l'entretien annuel d'évaluation et de formation.

Le bien-être numérique

C'est aussi un élément essentiel de la QVCT. En ce sens, **le droit à la déconnexion** (consacré dans les accords télétravail du MENJS le 12 juin 2023 et MESR le 3 juillet 2023) dépasse le champ du télétravail. Il a pour objectif le respect des temps de repos et de congé afin de permettre de concilier les sphères professionnelle et personnelle.

Le télétravail

Il peut également être vecteur d'amélioration de la qualité de vie au travail permettant à l'agent·e d'éviter des temps de transports et de fatigue, en lui offrant des plages de travail plus « calmes » pour les tâches complexes.

L'adaptation du poste de travail (ergonomie, outils)

C'est également un aspect très important pour la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). L'adaptation du poste de travail peut être liée à la prise en compte de pathologies ou d'un handicap, mais pas seulement. Régler son écran à hauteur des yeux, positionner le téléphone, le-les écrans sur le bureau, régler son fauteuil sont autant de petits gestes qui peuvent améliorer le quotidien.

Les commissaires paritaires et les conseiller·es syndicaux.les A&I UNSA sont aux côtés des agent·es pour les aider et les conseiller dans la préparation des entretiens annuels, le choix des formations, les épauler en cas de désaccord sur le télétravail ou l'organisation du temps de travail.

Egalement, l'adaptation du poste de travail peut être évoqué avec l'assistant·e de prévention du lieu de travail et/ou avec les représentant·es A&I UNSA en formation spécialisée santé et sécurité au travail qui sauront conseiller, orienter et intervenir.



Aurore Simon
Secrétaire académique
A&I UNSA Dijon



Contractuel·les : on s'occupe activement de vous

Nous montons au créneau et réclamons le versement annuel, régulier et systématique d'indemnité pour tou·tes les contractuel·les, et au sein de toutes les académies.

En date du 14 mars 2024

Un courrier est parti en direction du DGRH afin d'attirer son attention sur cette iniquité de traitement : « ... Les agent·es contractuel·les occupent des fonctions identiques à celles de nos agent·es titulaires avec lesquel·les ils et elles travaillent en étroite collaboration sans pour autant en percevoir ni le salaire, ni les indemnités... »

Nous avons fait la proposition suivante : « le paiement du salaire sur la base de la catégorie de l'agent·e remplacé·e et le versement d'une indemnité à tou·tes contractuel·les bénéficiant d'un contrat d'au moins 6 mois doit être effectif. Cette indemnité est à pondérer au prorata temporis et à la quotité de travail. Cette proposition laisse l'option à chaque académie de décider du montant de l'indemnité à verser. »

Enfin nous insistons sur le fait qu'en l'absence de texte explicite de trop nombreuses académies renoncent à verser des indemnités à leurs contractuel·les.

En date du 2 avril 2024

Un courrier, adressé au DGRH, est parti afin d'attirer son attention sur la situation indemnitaire spécifique des contractuel·les GRETA et souligne la situation délicate des agent·es comptables d'EPL support de GRETA : « ... les agent·es comptables des EPLE supports des GRETA s'interrogent à bon droit sur la légalité des dispositifs adoptés qui peuvent aujourd'hui, ou pourraient demain, varier d'une académie à l'autre. Certes, ils ou elles peuvent valablement se voir opposer la légalité externe des délibérations et contrats rédigés et votés pour ce faire. Cependant, s'agissant de la légalité interne des actes qu'ils et elles ont l'obligation d'examiner, leur rôle de

conseil auprès des ordonnateurs, renforcé par l'ordonnance du 23 mars 2022, conduisent certains d'entre eux, qui m'ont saisi, de légitimement s'interroger sur la forme et le fond qu'il conviendrait d'adopter en la matière.

Il n'est pas question ici de résolument s'opposer au versement d'indemnités aux contractuel·les des GRETA alors que dans le même temps on l'autoriserait pour les contractuel·les de l'État, ce qui constituerait une rupture d'équité insoutenable... »

Nous avons fait la proposition suivante : « la procédure permettant de verser des indemnités aux contractuel·les des EPLE exerçant une mission de l'État au sein des GRETA doit faire l'objet d'un cadrage précis de la part de l'État et de ses représentant·es dans les académies. Ce cadrage doit tenir compte : du droit applicable ; des conditions de forme préalable ; des nécessaires équité et équilibre entre formation initiale et continue ; des besoins propres à chaque académie ; de la réalité de ressources financières des GRETA. »

Aujourd'hui, la DGRH a été saisie sur la problématique du versement d'indemnité en direction des contractuel·les ... de tou·tes les contractuel·les qu'elles ou ils soient payé·es sur le budget de l'État ou sur fonds propres.

A&I UNSA restera, non seulement attentif et vigilant, mais aussi actif.



Sylvie Grisque
Secrétaire nationale
Agent·es contractuel·les



Le 28 juin 2024 le syndicat A&I-UNSA fêtera ses 30 ans

C'est, en effet, au congrès de Risoul (28-30 juin 1994) dans les Hautes-Alpes, que le SNIEN et le SNAU ont uni leurs destinées, après de longues années durant lesquelles chacun marchait de son côté avec les mêmes objectifs, au sein de la même fédération, la FEN !

Marc Ripoll fut le premier secrétaire général du syndicat AGIR, qui deviendra rapidement Administration et Intendance-UNSA, et **Charles Dauvergne** le secrétaire général adjoint. Pour des raisons personnelles Marc Ripoll cessera toute activité au bout d'un an et **Jean-Yves Rocca** lui succédera 18 ans, jusqu'à la retraite de Charles.



Jean-Yves Rocca et Charles Dauvergne reprennent un peu d'activité pour marquer cet anniversaire en répondant à nos questions... non sans avoir, au préalable, rendu à Marc Ripoll l'hommage qui lui revient.



Comment avez-vous tracé ce double parcours syndical et professionnel ?

Jean-Yves Rocca : J'ai intégré l'Éducation nationale en qualité d'AASU-gestionnaire d'EPL en 1974. Dans un contexte différent d'aujourd'hui celui du dernier recrutement pour achever la nationalisation des collèges municipaux. Comme beaucoup de jeunes issus du syndicalisme étudiant (l'UNEF) je recherchais un syndicalisme de rassemblement pour agir (la FEN, à l'époque). J'ai donc adhéré au SNIEN-FEN, en exerçant dans un collège de Saint-Denis (93) dans l'académie de Créteil.

Au début des années 1990, je me suis retrouvé secrétaire académique du SNIEN. Le hasard de la vie syndicale m'a conduit au niveau national et à connaître Charles, Secrétaire général du SNAU et co-fondateur (avec Marc Ripoll, Secrétaire général du SNIEN) de l'Alliance SNAU-SNIEN, puis d'AGIR devenu A&I UNSA.

Ce fut une collaboration féconde pendant 18 ans ! En toute confiance. Au service de notre projet syndical pour l'ensemble des secteurs d'administration générale et financière du service public d'Éducation et de formation.

18 ans, pour agir et construire cette organisation syndicale qui fête ses 30 ans, solidement ancrée dans le quotidien, au plus proche de nos collègues.

Charles Dauvergne : Après mon baccalauréat en 1966 j'ai été MI-SE durant 7 ans pour payer mes études. Et après une année de chômage j'ai réussi le concours externe d'Attaché d'administration scolaire et universitaire.

À ma première affectation, en 1975 à Nancy j'ai découvert un service où les personnels étaient très syndiqués, pour la plupart au SNAU-FEN où j'ai donc adhéré.

Après ma mutation au rectorat de Lyon (1980) j'ai poursuivi cet engagement en prenant des responsabilités, (secrétaire académique) qui m'ont amené jusqu'aux instances nationales. Devenu secrétaire général du SNAU j'ai eu le plaisir de travailler avec Robert Micheau puis avec Marc Ripoll qui avait Jean-Yves Rocca dans son équipe nationale.

Jean-Yves Rocca et Charles Dauvergne : De nombreuses actions menées en commun renforçaient chaque jour notre volonté de regrouper nos 2 syndicats pour être « *plus forts ensemble* ». Déjà nous avions réussi à établir des listes communes en catégories A et B pour les CAP académiques et nationales avec un grand succès à la clé, il fallait amplifier le mouvement.

Quels défis avez-vous rencontrés et comment les avez-vous surmontés ?

Jean-Yves Rocca et Charles Dauvergne : Nous avions la même ambition : rassembler tous les personnels administratifs de tous nos secteurs d'activités (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Jeunesse et sports...), pour en assurer la défense catégorielle et professionnelle sur la base des valeurs et d'une éthique syndicale : celle d'être utile au service public et aux personnels qui les servent. Tel était le sens de notre engagement de « *syndicaliste citoyen* ».

Charles Dauvergne : Chacun était attaché à son passé : des acquis, fruit de longues luttes, souvent communes d'ailleurs, dans le cadre de notre fédération.

Des différences existaient : si le SNIEN et le SNAU avaient en commun les catégories A et B, le SNAU syndiquait aussi les personnels de catégorie C, la plus nombreuse. Ceux de catégorie D l'avaient rejoint grâce à l'intégration en C réalisée dans le cadre du plan Durafour en 1990.

Jean-Yves Rocca : Pour riche qu'elle soit cette diversité d'implantation rendait assez délicate la défense de la notion de métier à laquelle était fortement - et logiquement - attaché le SNIEN. Il fallait donc agir pour rassembler, pour proposer mais aussi pour défendre et résister. Ce qui était souvent le cas, surtout quand nos interlocuteurs ministériels essayaient de jouer sur nos différences pour tenter de nous opposer.

Jean-Yves Rocca et Charles Dauvergne : Et il nous fallait aussi batailler pour que les revendications des « non-enseignants » soient mises en avant à parité avec celles des enseignants. Et cela dans un univers où l'Administration était, globalement et trop souvent, perçue et caricaturée comme un frein à toute évolution.

En cela la création en 1993 de l'UNSA dans laquelle nous nous sommes impliqués « à fond », allait nous offrir un créneau parfait pour développer notre projet : une filière administrative interministérielle et intercatégorielle de l'État. Nous nous plaçons ainsi au cœur du syndicalisme interprofessionnel de l'UNSA, de l'UNSA Fonction publique et de l'UNSA Éducation, dans les instances desquelles nos militants ont pris une très large place.

Quelle fut réellement la première étape, le vrai point de départ de ce qu'il ne fallait pas appeler « fusion » tant le mot suscitait des crispations des deux côtés ?

Jean-Yves Rocca : Sans aucun doute la création de l'alliance SNAU-SNIEN qui, officiellement, avalisait une démarche commune, plus crédible que la mise en place des « Unions », censées résoudre (ou au moins réduire) les tensions au sein de la fédération.

Le travail commun réalisé dans les CAP (académiques et nationales) et dans le cadre de l'alliance par nos équipes militantes, permit des déplacements et missions dans les académies, lors desquels les représentants nationaux du SNIEN et du SNAU, à parité, développaient leurs revendications et leurs projets directement auprès des personnels.

Et le(s) moment(s) clé(s), au-delà duquel (desquels) le retour en arrière n'était plus possible ?

Charles Dauvergne : Sans hésiter le congrès fédéral de Perpignan de décembre 1992, dans un climat hyper-tendu, où la FEN, en crise, mettait fin au travail de sape des minorités et où le monde enseignant créait sa scission.

À l'inverse le même jour nous annoncions, au congrès, et à l'extérieur grâce au correspondant du journal « Libération » qui nous donna un large écho, le rassemblement officiel des deux grands syndicats ATOSS de la FEN : le SNAU et le SNIEN.

Nous fîmes la même annonce à l'ensemble des délégués de nos deux syndicats que nous avions pris soin de « convoquer » à une table commune, lors d'un repas. La surprise n'avait sans doute d'égales que la joie et l'émotion.

Comment avez-vous concrétisé cette création d'un nouveau syndicat, force majeure de votre secteur ?

Jean-Yves Rocca : Pour donner de la visibilité à ce syndicalisme nouveau nous avons publié dès 1995 « la Charte de l'Administration », notre projet professionnel et catégoriel.

Charles Dauvergne : Nous avons eu l'opportunité de nous rassembler « physiquement » puisque le demi étage contigu aux locaux du SNIEN se trouva très vite à vendre. La vente des locaux du SNAU nous permit cet achat qui nous réunissait alors « rue de Paradis ». De là à y voir un symbole !

Jean-Yves Rocca : Nous avons structuré notre syndicat sur la base de deux grands principes :

- La parité dans toutes les instances et à tous les échelons.
- Le travail préparatoire aux réunions en commissions (mode opératoire qui avait fait ses preuves au SNIEN).

Les résultats ont-ils été à la hauteur de vos attentes et de vos ambitions ?

Jean-Yves Rocca : Même s'il reste toujours du travail à faire, ne serait-ce que pour garantir les acquis et éviter les remises en cause régulièrement tentées par les gouvernements, la liste de nos succès, est éloquent :

- L'ARTT (aménagement et réduction du temps de travail en 2001), le projet des 28 cadres statutaires de la Fonction publique de l'État (2012), le CIGeM des AAE (corps interministériel des attachés de l'État en 2012 et 2013),
- La création de l'équipe de direction de l'EPL avec le gestionnaire adjoint du chef d'établissement en 2011, le référentiel des métiers de l'État en 2010, le PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations) en 2015, la priorité à la catégorie C et la requalification des emplois pour se rapprocher des pratiques interministérielles (donner plus à celles et ceux qui ont moins, cela a du sens), la création d'Administrateurs-trices pour l'encadrement, etc...
- Sans oublier bien sûr le protocole pluri-annuel sur l'amélioration des carrières signé avec le ministre Xavier Darcos le 9 octobre 2008 et son prolongement le 10 septembre 2021 avec la signature du relevé de décisions avec le ministre Jean-Michel Blanquer.
- Autant d'étapes franchies pour atteindre notre objectif, rappelé au congrès d'Ambleteuse en 2012 et réitéré en 2020 par notre secrétaire général Jean-Marc Boëuf.

les Crous Une nouvelle Présidente

Ex-rectrice déléguée à l'Enseignement supérieur en Île-de-France et conseillère d'Élisabeth Borne à Matignon, **Bénédicte Durand a été nommée à la tête du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.**

Bénédicte Durand succède à Dominique Marchand, à la tête du réseau des œuvres qui compte 26 CROUS.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiants. Ils offrent aux étudiants un accompagnement social et gèrent les aides financières qui leur sont accordées. Ils accompagnent les initiatives étudiantes, proposent une action culturelle et mènent une politique pour dynamiser et animer les lieux de vie étudiante.

La Présidente a indiqué aux administrateurs du CA qu'elle poursuivra les actions menées pour simplifier et améliorer l'accès des étudiants à leurs droits, atteindre les objectifs fixés en matière de réhabilitation de logements et de construction de nouvelles résidences ou encore développer les offres de restauration étudiante.

La Présidente arrive dans un contexte de réduction des dépenses : 10 milliards d'euros de coupes budgétaires dont 1 milliard pour l'Enseignement supérieur. Les CROUS seront-ils impactés ?

La Présidente assure qu'aucun projet n'est remis en cause. Malgré ce contexte d'économies, le gouvernement renouvelle son soutien au bouclier social que sont les CROUS : 25 millions d'euros en 2024, puis 25 millions en 2025 pour



l'investissement sur l'hébergement et 25 millions pour de la rénovation. Ce à quoi s'ajoutent 110 nouveaux emplois dans le réseau.

Son arrivée aura été marquée par une mesure forte à mettre en œuvre dans un contexte de précarité étudiante : le dégel des loyers !

Après 5 ans de gel, elle a pour première mission d'augmenter les loyers de 3,5% maximum (2 à 6€ par mois). Les gels successifs ont représenté un coût cumulé pour le réseau de plus de 40M€ (compensé par l'État). Une nouvelle mesure de gel représenterait une perte de recettes de 15M€ supplémentaires, alors même que la mission d'hébergement du réseau des CROUS doit être équilibrée financièrement pour pouvoir maintenir la qualité de service aux étudiants.

Opérateurs du logement social étudiant, les CROUS ont impérativement besoin de collecter les loyers notamment pour assurer l'entretien des bâtiments. La Présidente a indiqué que le dégel des loyers permettra de financer et d'accélérer la politique de lutte contre l'insalubrité (7500 logements restent à réhabiliter).

Dans sa feuille de route, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lui a également demandé de renforcer le réseau des œuvres ; mais aussi, de renforcer le pilotage de l'institution ainsi que la place du Centre national des œuvres universitaires et scolaires dans ce pilotage.

Une feuille de route ... Peut-être un projet de réseau ?

Il est attendu... Un projet de réseau stratégique et national qui définira clairement les missions des CROUS et l'articulation avec les établissements d'enseignement supérieur.



Sarah Savignac
Secrétaire nationale
CROUS





Droit à l'IVG dans la Constitution française : un pas en avant historique mais ...

Le 4 mars 2024 restera gravé dans l'histoire française comme le jour où le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a été inscrit dans la Constitution. Ce changement constitutionnel marque une avancée majeure dans la protection des droits des femmes en France.

Cependant, en dépit de cette avancée, des défis persistent, tant au niveau national qu'international.

À l'échelle mondiale, l'accès à l'IVG demeure un sujet de débat et de lutte. Alors que de nombreux pays ont légalisé l'IVG et garantissent ce droit à leurs citoyennes, un nombre significatif de nations continuent d'en restreindre ou d'en interdire l'accès. Selon l'organisation Center for Reproductive Rights (CRR), plus de 40% des femmes en âge de procréer vivent dans des pays où l'IVG est restreinte, voire totalement interdite.

Cette réalité met en lumière les inégalités flagrantes en matière de droits reproductifs à travers le monde. Les femmes des pays où l'IVG est interdite ou limitée font face à des risques accrus pour leur santé et leur vie en raison de recours à des avortements clandestins et dangereux. De plus, ces restrictions exacerbent les inégalités économiques et sociales en les privant de leur droit fondamental à disposer de leur corps et à prendre des décisions autonomes concernant leur santé.

En France, bien que l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution constitue une étape historique, des défis persistent en ce qui concerne l'accès effectif à cette procédure. Le manque de moyens et les disparités régionales entravent l'accès des femmes à des services d'IVG sûrs et de qualité. Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous dans les centres d'IVG, ainsi que les contraintes liées aux déplacements pour

accéder à ces services, constituent des barrières significatives pour de nombreuses femmes, en particulier celles vivant dans des zones rurales ou défavorisées.

De plus, les stigmatisations sociales et les pressions familiales peuvent dissuader certaines d'entre-elles à demander une IVG, bien que ce choix leur soit propre. L'éducation sexuelle insuffisante et les discours moralisateurs contribuent également à perpétuer les tabous entourant l'avortement, ce qui nuit à la santé et au bien-être des femmes.

Pour progresser vers une véritable égalité en matière de droits liés à l'avortement, il est impératif de garantir un accès équitable à des services d'IVG sûrs, abordables et respectueux des droits des femmes, tant en France que dans le monde entier. Cela nécessite des investissements dans les infrastructures de santé, une éducation sexuelle complète et non stigmatisante, ainsi que des efforts pour combattre les discours discriminatoires et les préjugés sociaux.

Pour véritablement progresser vers l'égalité, il est nécessaire de surmonter les obstacles persistants à l'accès à l'IVG, tant au niveau national qu'international. Cela exigera un engagement continu en faveur des droits fondamentaux des femmes pour plus de justice partout à travers le monde.

DATES CLÉS DU COMBAT FÉMINISTE POUR L'AVORTEMENT EN FRANCE :

1971 : Le Manifeste des 343, signé par 343 femmes affirmant avoir avorté, est publié dans le magazine *Le Nouvel Observateur*.

1973 : Le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) est fondé.

1974 : Simone Veil, alors ministre de la Santé, présente le projet de loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

1975 : La loi Veil est adoptée par le Parlement français, légalisant l'IVG en France.

1982 : L'IVG est intégrée dans le Code de la santé publique français.

2014 : L'IVG est inscrite dans la loi comme un droit des femmes.

2020 : Le délai légal pour avorter est porté à 14 semaines de grossesse.

2024 : Inscription de l'IVG dans la constitution française.

Quelques chiffres :

Quelle que soit la législation des pays, les femmes ont recours à l'avortement dans les mêmes proportions : **37 sur 1000 lorsque la loi l'interdit, 34 sur 1000 lorsqu'elle l'autorise.** (source Amnesty International)

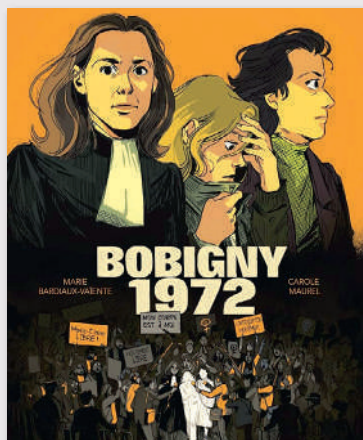
Les IVG clandestines sont la troisième cause de mortalité maternelle dans le monde. (source Amnesty International)

77 états autorisent l'IVG quand 21 l'interdisent encore formellement. (source CRR)

234 000 IVG ont été enregistrées en France en 2022. (source CRR)

À lire à voir, à penser...

Bobigny 1972, une bande dessinée de Marie Bardiaux-Vaïente



Un album puissant, poignant, et nécessaire dans le contexte actuel.

Marie-Claire fut le symbole de toute une génération, portée littéralement par sa mère et son avocate, mais aussi par toutes celles qui vivent l'intolérable injustice de centaines de milliers de femmes chaque année, dont les plus précaires sont les victimes les plus criantes.

Un édifiant plaidoyer pour la liberté et l'émancipation, à lire absolument.

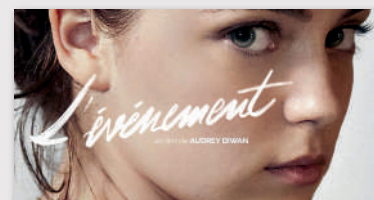
Simone, le voyage du siècle
un film d'Olivier Dahan



Ce film retrace l'ensemble de la vie de Simone Veil.

Il est également l'occasion de redécouvrir l'œuvre historique de l'ancienne ministre de la Santé devenue un symbole des luttes féministes grâce à la loi Veil.

L'Événement, un film d'Audrey Diwan



L'Événement est un film qui dérange parce qu'il ne contourne pas son sujet. La caméra est immersive, le spectateur est en apnée et les séquences sont rythmées par le temps qui s'égare.

Lion d'Or à la Mostra de Venise en 2021.

Le droit d'en parler, de Léa Bordier



Ce documentaire salvateur permet de déconstruire les idées reçues sur le sujet.

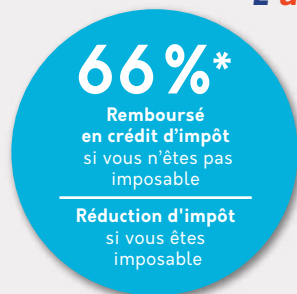
Il recueille la parole de femmes, aux parcours très différents, ayant eu recours à l'avortement.

Disponible sur la plateforme FRANCE.TV jusqu'au 16 septembre 2025.



Gwénaëlle Flavigny
Chargée de mission
Communication

L'adhésion vous donne droit à :



* du montant versé sur l'année civile



Adhérez en ligne : www.aeti-uns.org **espace adhésion**

MODALITÉS DE PAIEMENT

> **Par prélèvement automatique jusqu'à 6 fois selon le calendrier suivant :**

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement	Dates des prélèvements
30 septembre 2023	En 6 fois	5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2023, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
31 octobre 2023	En 5 fois	5 novembre et 5 décembre 2023, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
30 novembre 2023	En 4 fois	5 décembre 2023, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
31 décembre 2023	En 3 fois	5 janvier, 5 février et 5 mars 2024
31 janvier 2024	En 2 fois	5 février et 5 mars 2024
28 février 2024	En 2 fois	5 mars et 5 avril 2024
Adhésion ultérieure jusqu'au 31 mai	En 2 fois	Le 5 des 2 mois suivants

La cotisation par prélèvement est à reconduction tacite, un courriel ou courrier vous sera adressé entre le 5 juillet et le 5 septembre vous indiquant les modalités de résiliation.

> **En ligne** **par Carte Bancaire pour l'année scolaire.**

Vous pouvez adhérer éventuellement par chèque, libellé à l'ordre de A&i UNSA et l'adresser avec le bulletin d'adhésion dûment rempli à votre Trésorier académique. [Liste sur notre site : www.aeti-uns.org/le-reseau-ai/sections-academiques/](http://www.aeti-uns.org/le-reseau-ai/sections-academiques/)

CALCULEZ VOTRE COTISATION 2023 > 2024

CLM, CLD, disponibilité sans traitement : demi-cotisation • Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité de temps partiel

CATÉGORIE C		CATÉGORIE B		CATÉGORIE A		- 30 ANS Si vous avez moins de 30 ans dans l'année scolaire en cours, vous payez -25 % sur les 3 premières années de cotisations à condition d'opter pour le prélèvement automatique
Contractuel	60	Contractuel	100	Contractuel	150	
C1-AA	80	SAENES Classe normale	110	AAE	160	
C2-AAP2	100	SAENES Classe supérieure	130	APAE - DdS	230	
C3-AAP1	110	SAENES Classe exceptionnelle	150	Attaché hors classe et emplois fonctionnels	280	
Retraité-e	50	Retraité-e	70	Retraité-e	100	

**MONTANT DE MA
COTISATION ANNUELLE**

 €

Prélèvement automatique - OUI ☐ NON ☐
(Si OUI remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso)

J'adhère au syndicat A&i UNSA le :

Signature :

Vous ne pouvez pas adhérer en ligne, veuillez remplir le formulaire au VERSO et l'adresser accompagné de votre RIB et du mandat de prélèvement SEPA à votre Trésorier académique.

Liste sur notre site : www.aeti-uns.org/le-reseau-ai/sections-academiques/

NOUVELLE ADHÉSION ☐ RENOUELEMENT ☐ ACADÉMIE DE
ADRESSE ÉLECTRONIQUE PERSONNELLE

SITUATION PERSONNELLE

M^{me} ☐ M^r ☐ Nom et prénom Date de naissance
Adresse personnelle (pour recevoir la presse syndicale)
N° et voie
Code postal Ville
Tél. Portable

SITUATION ADMINISTRATIVE

Lieu d'exercice N° UAI (ex RNE)
N° et voie
Code postal Ville Tél.
Ministère d'exercice (EN, ESR, J&S) Service/Direction
Fonction (ou Poste)

POSITION ADMINISTRATIVE

Actif ☐	Temps complet ☐	Temps partiel %	CLM/CLD ☐	Disponibilité ☐	Détaché-e ☐	Retraité-e ☐
CATÉGORIE A	Contractuel-le ☐	AAE ☐	APAE/DdS ☐	AHC ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE B	Contractuel-le ☐	SAENES CN ☐	SAENES CS ☐	SAENES CE ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE C	Contractuel-le ☐	C1-AA ☐	C2-AAP2 ☐	C3-AAP1 ☐		Retraité-e ☐

Si vous avez changé d'affectation à la rentrée, indiquez votre ancienne académie

Les données recueillies sont destinées au fichier du syndicat A&I UNSA. Elles seront utilisées pour vous diffuser des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à tresorerie-generale@aeti-uns.org

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat A&I UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat A&I UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier



Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) :
VOTRE PRÉNOM (*) :
VOTRE ADRESSE (*) :
CODE POSTAL (*) :
VILLE (*) :
PAYS (*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&I UNSA**
ADRESSE : **Tour Essor - 14 rue Scandicci**
CODE POSTAL : **93500**
VILLE : **PANTIN**
PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

SIGNATURE (*) :

À (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le Bureau national

Secrétaires nationaux

Secrétaire général

Jean-Marc Bœuf

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80 • secretariat.general@aeti-unsa.org

Secrétaire général adjoint

Philippe Mesnier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 87 • philippe.mesnier@aeti-unsa.org

Trésorier général

Dominique Dupasquier

Lycée Jean Jaurès
1, rue Dombasle - 93100 MONTREUIL
01 57 14 07 87 • dominique.dupasquier@aeti-unsa.org

Trésorière générale adjointe, référéntaire handicap-action sociale

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • anne.barbero@aeti-unsa.org

Logistique, Administration du syndicat et Personnels de catégorie C

Thierry Mercier-Renoir

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 86 • 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-unsa.org

Jeunesse et sports et personnels de catégorie B

Yves Paploray

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 85 • 06 64 30 04 03
yves.paploray@aeti-unsa.org

Fonction publique, revendications corporatives et personnels de catégorie A

Dominique Chassagne

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 84 • dominique.chassagne@aeti-unsa.org

Agent-es contractuel-les

Sylvie Griasque

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
06 61 73 39 06 • agents.contractuels@aeti-unsa.org

Établissements scolaires

Isabelle Deruy

Collège Paul Langevin - 2, rue Barbès - 62210 AVION
03 21 67 44 76 • eple@aeti-unsa.org

Manuel Vidal

Lycée Antoine de Saint Exupéry
82, rue Hénon - 69004 LYON
04 72 10 91 91 • eple@aeti-unsa.org

Services ministériels et déconcentrés

Virginie Brun

DSDEN 63 - 2, rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
01 57 14 07 85 • 06 23 38 47 94
services@aeti-unsa.org

Réseau des CROUS

Sarah Savignac

CROUS de Toulouse
58, rue Taur - 31000 TOULOUSE
sarah.savignac@aeti-unsa.org

Universités

Karim Mekneche

UFR de pharmacie - 15, Avenue Charles Flahault
34093 MONTPELLIER Cedex 2
04 11 75 93 05 • karim.mekneche@umontpellier.fr

Vie syndicale et Formation

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation - Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
06 81 52 01 15 • vie.syndicale@aeti-unsa.org

Études et développement

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavalier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 • aeti-normandie@aeti-unsa.org

International et Europe

Boris Faure

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • 06 29 41 32 41
boris.faure@aeti-unsa.org

Retraitées et retraités

Joëlle Mourton

17, Lieu-dit Aubarre
63380 VILLOSSANGES
06 73 29 55 43 • joelle.mourton@gmail.com

Chargées de missions

Communication

**Delphine Lambert, Gwenaëlle Flavigny,
et Florent Galy**

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 83 • com.aeti-unsa@aeti-unsa.org

Enseignement supérieur et recherche

Olivier Aubailly

INSPE - 5, rue Anselme - 69004 LYON
04 81 92 99 72 • olivier.aubailly@univ-lyon1.fr

Catégorie C

Yves Miellet-Bensan

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
capn_C@aeti-unsa.org

Membres

Zohra Belmahi

CROUS - 25, rue Étienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND cedex
zohrabelmahi63@gmail.com

Agnès Bocquet

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 • agnes.bocquet@ac-lille.fr

Nathalie Bossone

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme
Paul Augier - 163, Boulevard René Cassin
BP 3145 - 06200 NICE
04 93 72 63 50 • nathalie.bossone@ac-nice.fr

Leïla Cardou

UFR des lettres et sciences humaines
Université des Antilles-Guyane
Campus Schoelcher - BP 7207
97275 SCHOELCHER CEDEX
leila.cardou@univ-antilles.fr

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsa.org

Florence El Allam

Lycée Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 • 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-unsa.org

Marie-Laure Fougere

IUT - 15, rue de la Chocolaterie
CS 32903 - 41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 • aeti-orleans-tours@aeti-unsa.org

Louise Germain

DSDEN - Vice-Rectorat de la Polynésie Française
25, rue Pierre Loti - Immeuble Vehiarii
98713 PAPEETE
00689 40 47 87 74 • jcstinner@mailPf

Isabel Hechenberger

Lycée Henri Meck - 10, rue Henri Meck
67120 MOLSHEIM
06 28 09 71 88 • elisabeth.stucker@gmail.com

Jean-Luc Imauven

CEREQ - 10, place de la Joliette
BP 21321 - 13567 MARSEILLE cedex 02
06 18 49 13 74 • jean-luc.imauven@cereq.fr

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-unsa.org

Michel Letapin

Rectorat - BP 480 - Z.A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 83 38
michel.letapin@ac-guadeloupe.fr

Latifa Noumane

LGT Gustave Monod - 2, avenue du Château-Léon
95800 ENGHEN-LES-BAINS
01 69 18 87 00 • latifa.noumane@ac-versailles.fr

Carole Polydore

Lycée Lama Prévot - 2, avenue Cyprien
97354 REMIRE-MONTJOLY
05 94 29 35 25 • carole.polydore@ac-guyane.fr

Alain Rossi

26, rue des acacias - Lotissement l'artaude
83220 LE PRADET
06 29 73 04 99 • alain.rossi@aeti-unsa.org

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 Limoges
09 77 84 94 41 • aeti-limoges@aeti-unsa.org

Murielle Tinelli

Rectorat de l'académie de Dijon
2G, rue du général Delaborde
21000 DIJON
06 23 81 89 13 • murielle.tinelli1@gmail.com

Denis Urbino

Rectorat - académie de la Réunion
24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT-DENIS cedex 9
02 62 48 13 44 • denis.urbino@wanadoo.fr

Administrations centrales

Thierry Catelan

MENJS ESRI - Syndicat A&I UNSA
97, Rue de Grenelle - 75357 PARIS SP 07
01 55 55 33 88 - aeti-centrale@aeti-unsa.org

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - anne.barbero@aeti-unsa.org

Aix-Marseille

Antoine Guyon

21, avenue Jules Ferry - 13100 AIX-EN-PROVENCE
06 01 36 77 80
aeti-aix-marseille@aeti-unsa.org

Cécile Genty

Les Roseaux de Cézanne - Bât. A4
115, Rue Charles Pauriol - 13120 GARDANNE
07 68 09 56 79 tresorerieai.aixmarseille@gmail.com

Amiens

Christian Dahenne

Lycée Jean Monnet
10, rue des cèdres - 60800 CRÉPY-EN-VALOIS
03 44 39 30 90 - aeti-amiens@aeti-unsa.org

Nadia Thiam

Lycée Paul Claudel - Place Foch - 02000 LAON
03 23 26 22 60 - nadia.thiam@ac-amiens.fr

Besançon

Christelle Henriet-Regnaud

LPO Xavier Marmier
53, rue de Doubs - 25300 PONTARLIER
03 81 46 94 80 - aeti-besancon@aeti-unsa.org

Sonia Rigaud

7, les Granges Longins - 39800 GROZON
03 84 73 74 00 - aeti-besancon@aeti-unsa.org

Bordeaux

Sandrine Brana

Lycée Pape-Clément - 1, rue Léon Lagrange
33600 PESSAC
06 67 94 68 89 - aeti-bordeaux@aeti-unsa.org

Chrystelle Deloche

LG Jules Supervielle - 6 Bd, François Mitterrand
64400 OLORON-SAINT-MARIE
06 60 81 29 93
chrystelle.deloche@ac-bordeaux.fr

Clermont-Ferrand

Virginie Brun

Maison du Peuple - 29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06 23 38 47 94
aeti-clermont-ferrand@aeti-unsa.org

Éva Ruault

Collège de la Comté
179, place de la Molière - 63270 VIC-LE-COMTE
04 73 69 02 11 - eva.ruault@ac-clermont.fr

Corse

Jean-Sébastien Joséphine

Cité scolaire du Fiumorbo - ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 37 85 56 45 - aeti-corse@aeti-unsa.org

Ludvine Delahégue

Cité scolaire du Fiumorbo - ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 20 36 54 74
ludvine.delahégue@ac-corse.fr

Créteil

Serge Lagauzère

Collège Dulcie September
1, mail Gaston Boisselet - 94110 ARCUEIL
06 74 50 85 22 - aeti-creteil@aeti-unsa.org

Antony Dubois

Collège Jules Ferry - 17 Ter, Avenue Poincaré
94290 VILLENEUVE-LE-ROI
01 45 97 79 40 - 06 74 50 85 22
antony.dubois@ac-creteil.fr

Sylvie Juraver

Collège Jean Moulin - 1, avenue des Bordes
94510 LA-QUEUE-EN-BRIE
06 21 51 13 44 - sylvie.juraver@ac-creteil.fr

Dijon

Aurore Simon

Collège Robert Schuman - 17, place Robert Schuman
71000 MACON
06 07 38 97 31 - aeti-dijon@aeti-unsa.org

Jean-Charles Bay Laplante

Collège Centre - 45 rue Clémenceau
BP 48 - 71202 LE CREUSOT cedex
03 85 55 29 97
jean-charles.bay-laplante@ac-dijon.fr

Grenoble

Francis Meneu

Collège la Moulinière
70, rue des Alpes - 38420 DOMÈNE
04 76 77 11 08 - 06 17 57 33 83
aeti-grenoble@aeti-unsa.org

Marie-Pierre Bernard

Syndicat A&I UNSA Grenoble
Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE cedex
04 76 54 45 64
marie-pierre.bernard1@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Marius Melyon

Rectorat BP 480 - Z. A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 84 55 - 06 90 38 66 36
aeti-guadeloupe@aeti-unsa.org

Corinne Gilles

Rectorat - Parc d'activité La Providence
ZAC de Dothémare - BP 480
87183 LES ABYMES Cedex
0 (590) 47 82 93
corinne.gilles@ac-guadeloupe.fr

Guyane

Eddy Mouriesse

Collège Justin Catayée
BP 70330 - 97327 CAYENNE cedex
0 (594) 28 29 54 - 06 94 20 61 36
aeti-guyane@aeti-unsa.org

Carole Polydore

Lycée polyvalent Lama Prevot - BP 20422
97329 CAYENNE cedex
0 (594) 29 35 25
carole.polydore@ac-guyane.fr

Hors-de-France

Florence Pasquiers

Lycée Paul Valéry - Bd Moulay Youssef - BP S34
MEKNES - MAROC
212 (0) 535 52 17 51/52
hors-de-france@aeti-unsa.org

Dominique Dupasquier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80
base-adherents@aeti-unsa.org

La Réunion

Gaëtan Eperonnier

Rectorat - 24, avenue Georges Brassens
97702 SAINT-DENIS-MESSAGERIES CEDEX 9
aeti-la-reunion@aeti-unsa.org

Aniza Ismaël-Racine

31, rue André Meyen - Apt. J1
97422 LA SALINE
06 92 17 12 37
aniza.racine@ac-reunion.fr

Lille

Jean-François Balland

Collège Nina Simone
53, bd Montebello - 59000 LILLE
06 03 47 31 20 - aeti-lille@aeti-unsa.org

Nathalie Toussaert

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 - 06 29 41 96 74
nathalie.toussaert@aetillille.com

Limoges

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 LIMOGES
09 77 84 94 41 - 07 77 81 13 53
aeti-limoges@aeti-unsa.org

Christine Gravina

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 LIMOGES
07 88 19 23 41 - christine.gravina@ac-limoges.fr

Lyon

Jean-François Tarrade

Collège Jean Perrin
14, rue de Lattre de Tassigny - 69009 LYON
06 83 29 54 96 - aeti-lyon@aeti-unsa.org

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 - aeti-lyon@aeti-unsa.org

Martinique

Danielle Rotsen

Lycée Nord Atlantique - Anse Charpentier
BP 55 - 97230 SAINT-MARIE
0(596) 69 56 78 - aeti-martinique@aeti-unsa.org

Théodore Pomier

Collège Jacqueline Julius - Boulevard de Godissard
97200 FORT-DE-FRANCE
0 (596) 64 35 19 - tpomier@ac-martinique.fr

Mayotte

Laurence Polloze

Cité Scolaire de Bandrelé - BP 34
97620 CHIRONGUI
07 83 96 04 19 - aeti-mayotte@aeti-unsa.org

Moustoifa Madi

LPO Tani Malandi - BP 12 - 97620 CHIRONGUI
06 39 39 73 17 - moustoifa.madi@ac-mayotte.fr

Montpellier

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
06 81 52 01 15 - aeti-montpellier@aeti-unsa.org

Betty Aberlenc

100, chemin du Vige
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
06 86 98 16 77 - betty.aberlenc@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

Magaly Gomard

Collège Paul Verlaine - Place Marcel Cerdan
57280 MAIZIERES-LES-METZ
03 87 17 95 17 - aeti-nancy-metz@aeti-unsa.org

Les secrétaires et trésoriers académiques

Luc Vigo - Adj.

L.P. Jean Macé
58, av. Jean Mermoz - 57290 FAMECK
03 82 88 21 21 - luc.vigo@aeti-uns-a.org

Noëlle Huber

17, rue Centrale - 57415 ENCHENBERG
03 87 50 90 40 - mnoelh57@yahoo.fr

Nantes

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-uns-a.org

Jean-Claude Vincent

Lieu-dit « Saint Goard »
3, impasse du Château - 79160 ARDIN
05 49 04 33 21 - aeti.tresorier.nantes@gmail.com

Nice

Marco Provenzano

Lycée Henri Matisse
101, av. Foch - 06140 VENCE
06 89 73 80 52 - aeti-nice@aeti-uns-a.org

Rachida Aumar

Lycée les Eucalyptus
7, avenue des Eucalyptus - 06200 NICE
06 76 90 09 88 - rachida.umar@ac-nice.fr

Normandie

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavelier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 - aeti-normandie@aeti-uns-a.org

Renaud Martin - Adj.

Lycée Salvador Allende
Rue Guyon de Guercheville - BP 21
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 53 10 70

Magali Vaillant

39, rue d'Hastings - 14000 CAEN
02 31 47 45 50 - magali.vaillant@ac-normandie.fr

Nouvelle Calédonie

Audrey Weiss

Collège de la Foa - BP 38 - 98880 LA FOA
00 (687) 79 67 90
aeti-nouvelle-caledonie@aeti-uns-a.org

Larissa Vaitanaki

BP 32918 - 98897 NOUMÉA cedex
00 (687) 26 61 24 - ltoagutu@ac-noumea.nc

Orléans-Tours

Yannick Cordonnier

Collège Maurice Genevoix
41 bis, Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 76 29 05 - aeti-orleans-tours@aeti-uns-a.org

Marie-Laure Fougère

IUT - 15, rue de la Chocolaterie - CS 32903
41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 - aeti-orleans-tours@aeti-uns-a.org

Nathalie Feuillerat

8, rue Julie Lour - 45190 BEAUGENCY
02 38 44 32 71 - 06 71 51 27 17
nathalie.feuilleurat@ac-orleans-tours.fr

Paris

Marie-Catherine Adloff

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 331
4, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
01 44 84 52 06 - 06 18 47 33 99
aeti-paris@aeti-uns-a.org

Thierry Mercier-Renoir - Adj.

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-uns-a.org

Alexis Poul

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 330
3, rue du château d'eau - 75010 PARIS
01 48 78 94 74 - tresorerie-paris@aeti-uns-a.org

Poitiers

Astrid Berny

Lycée Léonce Vieljeux
118, rue des Gonthières - 17000 LA ROCHELLE
05 46 34 98 86 - aeti-poitiers@aeti-uns-a.org

Maryline Laurent

Syndicat A&I UNSA - CROUS
15, rue Guillaume VII Le Troubadour
BP 55 - 86022 POITIERS cedex
05 49 60 88 24 - maryline.laurent@crous-poitiers.fr

Polynésie-Française

Thierry Barrère

Collège Henri Hiro - BP 60200 - 98702 FAAA
00689 87 38 90 90 - aeti-polynesie@aeti-uns-a.org

Jean-Luc Mère

BP 140933 Mahina - 98701 ARUE - TAHITI
00689 89 76 64 97 - ijlmere@mail.pf

Reims

Mickaël Adamkiewicz

CIO de Charleville - 23, rue d'Aubilly
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
07 83 10 65 24 - aeti-reimse@aeti-uns-a.org

Patrick Michel

21, boulevard Vauban - 51470 SAINT-MEMMIE
06 71 33 21 42 - patrick.michel@aeti-uns-a.org

Rennes

Marie-Hélène Saussard

UNSA Education - A&I UNSA
189, rue de Chatillon - BP 50138
35201 RENNES Cedex
aeti-rennes@aeti-uns-a.org

Nadine Kermarrec

58, rue Claude Bernard - 29800 LANDERNEAU
06 83 81 33 56 - additresrennes@gmail.com

Saint Pierre et Miquelon

Patrick Lebaillly

Service de l'Éducation
2, rue Maître Georges Lefèvre
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
0508 41 04 62 - aeti-spm@aeti-uns-a.org

Strasbourg

Jeanne-Lise Zingerlé

aeti-strasbourg@aeti-uns-a.org

Estelle Lichtor

57, rue de Ribeauvillé - 67100 STRASBOURG
06 84 89 51 71 - estelle.lichtor@gmail.com

Toulouse

Agathe E Bozoo

Lycée des Arènes - 4, Place Émile Male
31000 TOULOUSE
06 17 21 55 19 - aeti-toulouse@aeti-uns-a.org

Florence El Allam

Lycée Professionnel Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 - 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-uns-a.org

Versailles

Jérôme Vialatte

DSDEN 91 - Service DARH 1
Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CÉDEX
01 69 47 83 42 - aeti-versailles@aeti-uns-a.org

Nous contacter ou adresser un courrier
au siège du syndicat



A&I UNSA

Tour Essor - 14, rue Scandicci
93500 PANTIN
Tél : 01 57 14 07 80
Courriel : aeti@aeti-uns-a.org
Site : aeti-uns-a.org



ALISE : VOTRE SOLUTION GLOBALE



RESTAURATION



ACCES EXTERIEURS



CONSOMMABLES



SERVICES



Contrôle d'accès par biométrie RCM et par carte

Alise développe des solutions évolutives et intégrées pour une gestion sereine de vos accès

- Borne Badgeuse L200 : parce que vos convives oublient leurs badges
- Application AES MOBILE : pour vous apporter flexibilité et gain de temps
- Alise BOX : parce que votre installation et vos données sont essentielles
- Borne de réservation des repas : pour une meilleure gestion de votre temps et du gaspillage
- Technologies de badges sans contact RFID, magnétique, code-barre et QR code : parce que nous vous laissons le choix

DISCUTONS DE VOTRE PROJET : aes@alise.net

2, av. Bonnaud 13770 Venelles Tél : 04 42 54 12 12 www.alise.net

